



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 23 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – Fabien MYLY - François FASCIAUX - Céline DI DOMENICO - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE à Yasmine GONAY
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Michelle NOWAKOWSKI à Jean-Marc GRAND
Patrick LOMBARD à Jacques DECHENAUX
Karine MAURINAUX à Serge SANTARELLI
Christian GIRAUD à Florence SCHAMBEL

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 06
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/55 **Actualisation du tableau des emplois de la Commune de Vif**

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Actualisation du tableau des emplois de la Commune de Vif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024 approuvant le tableau des emplois de la Commune ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 Septembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 9 septembre 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents ;

Considérant les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement ;

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne du responsable du service Scolaire sur le grade d'Animateur, il convient de créer un poste au grade d'animateur à temps complet, (35h00 hebdomadaires) ;

Considérant les besoins du service Enfance et la volonté de recruter de façon pérenne, il convient ;

- de créer 4 postes au grade d'adjoint d'animation à temps complet (35h00 hebdomadaires) ;
- de supprimer le poste de directeur périscolaire et centre de loisirs créé à 28h en délibération du mois de juin dans le cadre du recrutement d'un agent qui a finalement décliné la proposition d'embauche ;
- de supprimer 2 postes d'animateurs périscolaires à temps non complet ;

Considérant les besoins du service Scolaire, il convient de créer un poste au grade d'adjoint technique à temps non complet, (30h00 hebdomadaires) pour occuper les fonctions d'agent d'entretien et de restauration et remplacer un agent parti à la retraite mais dont le poste vacant était sur un grade supérieur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 abstentions** (Mme MAURINAUX (pouvoir à M. SANTARELLI), M. GIRAUD (pouvoir à Mme SCHAMBEL), Mme SCHAMBEL, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN, M. CARASSIO, Mme CHALVIN et Mme GRANGÉ ,

- **DE SUPPRIMER** les postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2024 :

Grade	Temps de travail	Motif suppression
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe	35H00	Avancement de grade
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	30H00	Départ mutation

Adjoint d'animation	28H00	Proposition d'embauche déclinée
Adjoint d'animation	30h00	Création à temps complet
Adjoint d'animation	30h00	Création à temps complet
Ingénieur	35h00	Poste créé pour recrutement et non utilisé
Technicien principal 1ère classe	35H00	Départ mutation
Adjoint technique principal 1ère classe	30H00	Retraite
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	Promotion Interne

- **DE CRÉER** les postes suivants au 1^{er} octobre 2024 :

Nombre de postes	Grade	Temps de travail du poste
1	Animateur	35H00
4	Adjoint d'animation	35H00
1	Adjoint Technique	30H00

Il est précisé qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique.

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou empêchement, son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Tableau des emplois actualisé

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : 21 pour, 8 abstentions